



PRES-D-2025-11

Le Président-Directeur général

Paris, le 30 janvier 2025

Chères et chers collègues,

Depuis le début de ma présidence, ma ligne directrice a été d'initier, conduire ou soutenir les actions visant à renforcer le CNRS, son rôle de vaisseau amiral de la recherche académique française, et à le rendre encore plus utile à notre pays.

Inscrite pleinement dans cette ligne directrice, l'annonce, le 12 décembre dernier, de la mise en place de « CNRS Key Labs » a pourtant déclenché beaucoup de réactions, traduisant craintes, interrogations et incompréhensions, alors même qu'il existe aujourd'hui une très grande hétérogénéité des apports du CNRS aux unités.

J'ai donc décidé de mettre en place une période moratoire jusqu'à l'été 2025 pour poursuivre les concertations, tant en interne qu'en externe. Cette période doit permettre d'aborder la question de fond qui est celle de la définition de la politique scientifique du CNRS concernant sa mission d'opérateur d'unités (d'appui) et de recherche¹. Le CNRS n'est pas une agence de moyens et cette politique scientifique passe par la définition de priorités affichées.

En interne, je souhaite profiter de la proposition du Conseil scientifique de nous accompagner dans cette réflexion essentielle qui contribuera à identifier « les meilleurs moyens de conforter la place et le rôle du CNRS aux plans national et international ». Nous consulterons également les conseils scientifiques des instituts et les sections du comité national. Nous poursuivrons aussi les échanges avec les représentantes et représentants du personnel dans les instances de dialogue social.

En externe, nous travaillerons avec les partenaires volontaires co-tutelles des unités. L'objectif est de proposer des trajectoires partagées et différenciées à nos unités communes, en tenant compte notamment des apports des co-tutelles.

Ces concertations doivent nous aider à affiner notre réflexion sur les unités stratégiques qui ont vocation à être les plus à même de répondre aux exigences internationales et à être des fers de lance du rayonnement du CNRS et de la recherche française.

Priorité ne signifiant pas exclusivité, toutes les unités continueront à bénéficier du soutien du CNRS, tant en termes de personnel permanent que de fonctionnement. Cependant, nous devons avoir, avec chacune des unités, un langage de vérité tenant compte de nos ressources globales dont chacun et chacune ne peut que souhaiter qu'elles augmentent. Le rôle du CNRS dans une unité ne pouvant être symbolique, la définition du

¹ L'autre mission principale du CNRS, animer, coordonner et valoriser les activités nationales de recherche dans tel ou tel domaine scientifique, doit aussi être poursuivie et même renforcée. Ces activités passent surtout par les infrastructures de recherche, les réseaux et groupements de recherche nationaux, les plateformes scientifiques ou technologiques, ou des structures collectives comme les observatoires des sciences de l'univers, les zones-ateliers ou les maisons des sciences sociales et des humanités. Elles concernent aussi la mise en œuvre de politiques nationales en lien avec les priorités de notre ministère de tutelle, comme par exemple la science ouverte ou l'aide à la soumission de projets européens.

CNRS

Présidence-direction générale
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

soutien minimal pour toute unité dont le CNRS assure la (co-)tutelle devra être un des sujets abordés lors des concertations.

Le CNRS, opérateur de l'Etat, doit avoir une politique scientifique affirmée, c'est indispensable, particulièrement dans une période budgétaire contrainte. Cette politique est le fondement de nos relations partenariales, en France comme à l'étranger. La définition de nos priorités scientifiques et des modalités de leur mise en œuvre est de la seule responsabilité du CNRS.

Bien à vous,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'P' intertwined.

Antoine Petit